



MISE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS **N^{os} 2021-645 ET 2020-646**

À TOUS LES CONTRIBUABLES DE LA VILLE **DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES**

Avis public est, par les présentes, donné par la soussignée, greffière de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, de ce qui suit :

Lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 4 mai 2021 ont été adoptés les règlements suivants :

RÈGLEMENT N^o 2021-645 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N^o 480-85 AFIN DE CRÉER LA ZONE IA-8 À MÊME LE LOT 4964042 ET D'Y AJOUTER CERTAINES DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES

Ce règlement vise à faire basculer le lot 4964042 dans une zone industrielle. Le lot étant adjacent aux zones industrielles du parc industriel François-Leclerc et partie prenante de ce dernier.

Comme mentionné à l'article 5.1 du Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de l'agglomération de Québec, le zonage local proposé est industriel, mais dans une grande aire d'affectation « Urbaine » au sens du SADR. La différence est que le terrain en question est directement adjacent à l'aire d'affectation « Industrie et Commerce » et est délimité par la route 138 au sud, l'autoroute 40 à l'est et des immeubles à vocation industrielle ou commerciale sans vente au détail au nord et à l'ouest. Cette variation est donc dans un milieu homogène et une prolongation logique du parc industriel adjacent.

RÈGLEMENT N^o 2021-646 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N^o 915-93 RELATIF AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE AFIN D'ASSUJETTIR LA NOUVELLE ZONE IA-8 À DES OBJECTIFS ET DES CRITÈRES D'ÉVALUATION

Ce règlement modifie le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale afin d'assujettir la nouvelle zone IA-8 (Règlement n^o 2021-645) à des objectifs et des critères d'évaluation similaires aux autres zones industrielles (à l'exception de la zone IA-5).

Ces règlements ont été certifiés conformes lors de la séance du conseil d'agglomération de la Ville de Québec du 7 juillet 2021 et sont entrés en vigueur le 8 juillet 2021, date de la délivrance des certificats de conformité par le greffier de la Ville de Québec.

Ces règlements sont disponibles sur le site internet de la Ville ou sur demande à l'adresse courriel greffe@vsad.ca.

Fait à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures,

Ce 4 août 2021

La greffière,
Marie-Josée Couture
www.VSAD.ca